

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L2312-1, que le Maire organise, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif, un débat relatif aux orientations budgétaires. Son objectif est de présenter au Conseil Municipal les orientations à mettre en œuvre au cours de l'exercice à venir, tenant compte du contexte financier auquel la commune doit faire face.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL, LES CHOIX DES POLITIQUES NATIONALES, LEURS EFFETS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Le budget de la commune pour 2015 doit se préparer au cœur d'une crise mondiale à laquelle il nous faut faire face, tout en résistant à des choix économiques supranationaux qui génèrent des difficultés toujours plus grandes pour les ménages. Il en est ainsi au niveau européen, où l'ensemble des politiques menées veulent obliger les économies nationales à la réduction des déficits budgétaires plutôt qu'au maintien et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Les choix nationaux opérés en réponse à ce contexte économique dégradé et aux pressions européennes rendent l'action des collectivités locales de plus en plus difficile. Le plan de programmation pluriannuelle des finances locales prévoit notamment de ponctionner 11 milliards supplémentaires aux collectivités territoriales entre 2015 et 2017, qui se traduiraient au total par une perte cumulée de 28 milliards d'euros de 2014 à 2017.

Pour parvenir à la réduction des déficits publics, sous la fameuse barre des 3% fixée par le traité de Maastricht, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 veut contraindre les collectivités locales à marquer un coup d'arrêt dans la réponse aux besoins sociaux (les dépenses seraient limitées à + 0,3% en 2015 alors qu'elle était de 3,40% en 2013). Les moyens mis en œuvre à cette fin consistent à ponctionner, chaque année un peu plus, la Dotation Globale de Fonctionnement versée depuis les lois de décentralisation aux Régions, Départements, Commune et structures intercommunales. L'inquiétude est grande et un récent rapport sénatorial indique que *« la moitié, voire les deux-tiers des collectivités pourraient être dans le rouge en 2018. Un grand nombre d'entre elles, notamment les villes de plus de 10 000 habitants et les départements, pourraient se retrouver en situation de « double déficit », c'est-à-dire que leurs dépenses de fonctionnement seraient plus importantes que leurs recettes, et qu'elles seraient incapables de rembourser leur dette avec leurs ressources propres. En 2018...près de 40 % des villes de 10 à 50 000 habitants seraient dans la même situation catastrophique »*

Pour 2015, les principaux éléments de cadrage économiques du projet de loi de Finances sont les suivants :

- ✓ Taux de croissance du PIB en volume : +1%
- ✓ Inflation : +0,9%
- ✓ Investissement des entreprises : +0,9% (après des baisses de 0,9% en 2013 et de 0,6% en 2014)
- ✓ Consommation des ménages : +1,3% (après avoir stagné à 0,2% en 2013 et de 0,3% en 2014)

LES EFFETS DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Parallèlement à ces restrictions budgétaires, les pouvoirs publics mènent actuellement de multiples réformes aux effets lourds de conséquences pour les collectivités . La réforme territoriale, toujours en discussion au Parlement, présente des aspects particulièrement préoccupants : regroupement de régions - diversement accepté par les élus, création de métropoles, nouvelles définitions des intercommunalités... Rappelons également que la réforme devrait conduire à la suppression de certains départements et que le devenir du Val d'Oise est incertain, d'autant plus si Argenteuil et Bezons devaient le quitter. Le conseil municipal a eu l'occasion en séance du 19 novembre de faire part de son inquiétude sur le sujet, inquiétude aggravée par l'attitude de la ville d'Argenteuil vis à vis de notre Communauté d'Agglomération et les orientations qu'elle a prises pour rejoindre la petite couronne.

LES EFFETS SUR LES FINANCES LOCALES - PERSPECTIVES SUR LES ÉQUILIBRES DU BUDGET COMMUNAL 2015 :

Baisses de dotations, désengagements du Conseil Général, tensions sur l'avenir de l'Agglomération... c'est en bout de course le budget communal qui subit les conséquences financières de ces mesures.

Pour les Bezonnais, cela se traduira en 2015 par une ponction sur la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 450 000 € (après une baisse de 306 000 € en 2014).

A cette perte de recettes, s'additionnent les multiples retraits du Conseil Général, évalués pour 2015 à plus de 500 000 € (soit une perte cumulée de plus d'1 800 000 € entre 2011 et 2015), la baisse des aides de la CAF (la dégressivité du Contrat Enfance Jeunesse génère à elle seule 200 000 € de perte annuelle de recettes depuis 2010 – soit une perte cumulée de 700 000 €), la quasi suppression des financements de la politique de la ville pour Bezons (moins de 3 000 habitants concernés à compter du 1^{er} janvier prochain alors que 60% du territoire était jusqu'à présent classé en ZUS)... D'ici 2017, les pertes cumulées s'établiront à plus de 4 000 000 € pour le budget communal, soit plus de 60% des charges à caractère général d'une année (6 510 000 € votés au BP 2014 sur le chapitre 011) !

S'ajoutant à ces contraintes externes, **l'inquiétude quant au devenir de l'Agglomération** doit nous inciter à préserver un budget communal sain qui nous permettra, si l'Agglomération devait disparaître, d'en supporter les effets et de rejoindre dans les moins mauvaises conditions une nouvelle intercommunalité. En effet, les conséquences de la dissolution de l'Agglomération ne seraient pas négligeables pour Bezons qui, certes, récupérerait le produit de la fiscalité professionnelle qu'elle apporte à l'Agglomération (39% de la CVAE de l'agglo, et 30% de la CFE sont générées par Bezons), mais pourrait être amenée aussi à reprendre les services publics aujourd'hui de compétence intercommunale qui ne seraient pas à nouveau transférés et partager avec Argenteuil l'encours de dette conséquent (100 M€) souscrit pour financer le développement du territoire et le patrimoine communautaire. Ces préoccupations valent pour les grands organismes intercommunaux (AZUR, ABH, MLAB, PLIE, syndicats d'assainissement).

Aujourd'hui, les premières simulations relatives à l'équilibre du budget 2015 conduisent aux tendances suivantes :

1. Baisse des dotations et subventions :

- ✓ **Les effets des politiques nationales sont chiffrés à quelque 500 000 € de ponctions nouvelles** sur le budget communal (baisse de la DGF, augmentation de la contribution au FPIC). Dans le même temps, l'absence de croissance économique ne permet pas d'espérer une revalorisation notable nationale des bases de fiscalité locale (*on annonce aujourd'hui +0.9% de revalorisation*) ; sur ce point, seul le dynamisme de la commune pourra générer une extension de l'assiette fiscale.
- ✓ **L'Agglomération, dans sa situation complexe, ne peut plus assurer à Bezons le reversement de la croissance fiscale qu'elle lui apporte** depuis 2006, et il est fort probable de voir disparaître du budget communal le fonds de concours qui lui était accordé à ce titre ; c'est en section de fonctionnement **une perte de l'ordre de 750 000 €** si on l'ajoute à la dégressivité prévue du remboursement de la dette transférée.
- ✓ **Le Conseil Général poursuit son désengagement des finances communales**, sur des compétences sociales pourtant au cœur de ses missions. Entre 2010 et 2014, 500 000 € d'aides ont été retirées aux Bezonnais. Cette année, on apprend en plus la fin des Allocations de Logements Temporaires, dont le CCAS bénéficiait pour 4 logements destinés à l'insertion de travailleurs.

Du point de vue des politiques menées sur Bezons :

2. L'investissement pour assurer l'avenir de Bezons :

- ✓ **Les programmes d'investissement engagés lors du précédent mandat, avancent conformément aux plans de financement et aux calendriers prévus** (voir détail ci-après) ; ils représentent en 2015 un niveau d'investissement significatif de 10 millions d'euros de travaux, et **assureront à terme des ressources fiscales très importantes pour les Bezonnais, évaluées à environ 4 millions d'euros par an**, renforçant l'autonomie financière de la ville, indispensable dans le contexte que l'on vient de décrire. **Cet effort d'investissement, engagé avant les réformes actuelles sur les finances publiques, se doit donc d'être poursuivi, en dépit des contraintes extérieures nouvelles.** Il joue aussi un rôle important en termes d'emplois. Rappelons que cet effort est remarquable et durable pour la commune puisque l'investissement a représenté 31% du budget en 2014 quand il n'en représentait que 20% en 2009.
- ✓ **Grâce à la gestion active de sa dette et au désendettement conduit par la ville** pour préserver sa capacité d'autofinancement et assurer le financement de ces programmes, **le capital à rembourser reste modeste comparé aux communes de même strate** (2,1M€ en 2015). Cette stratégie de désendettement a été conduite pour assurer une situation financière solide, permettant de recourir en toute sécurité aux emprunts nécessaires aux équipements prévus ; elle a largement atteint ses objectifs puisque la confiance suscitée aux banques et partenaires locaux a permis à la ville de bénéficier de prêts et subventions avantageux (plus de 8,8M€ à prévoir en 2015), tant pour la réalisation de l'hôtel de ville que pour l'aménagement des Bords de Seine.

- ✓ **Pour parvenir à réaliser ces investissements indispensables à l'avenir de Bezons sans s'endetter, la commune devra dégager un autofinancement très significatif évalué à 3,2 millions d'euros en 2015.**

✓

3. L'autonomisation des ressources communales :

- ✓ **Le dynamisme de la ville, constaté là-encore de façon régulière depuis 2006 dans ses effets sur la fiscalité locale, devrait permettre d'engendrer une augmentation des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti de l'ordre de 1,5% (malgré la faiblesse de la revalorisation nationale), représentant un gain pour la collectivité évalué à 180 000 € (cette estimation reste dans l'attente de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat). La situation sociale amène la Municipalité à proposer à nouveau de ne pas envisager de hausse des taux d'impôts en 2015 ; cette stabilité est remarquable, la dernière augmentation de 5% seulement datant de 2010.**

4. Maintenir un service public fort au service des bezonnais :

- ✓ **Les besoins de la population ont amené les Municipalités bezonnaises successives à développer des services publics locaux forts. La situation sociale n'invite pas à relâcher l'effort** n'en déplaie à certains. L'accès aux soins, l'aide éducative, l'accompagnement social des familles sont plus que jamais nécessaires. La prise en charge de ces services par la fonction publique est une garantie supplémentaire donnée à la population d'équité, de continuité, de non discrimination par l'argent à leur accès. Aussi, nonobstant le contexte très difficile, il convient de tout faire pour maintenir cette capacité à répondre à l'essentiel sans recourir à des privatisations dont les conséquences sont toujours au final mauvaises pour les usagers devenus clients, tout comme pour les finances communales.

Cependant le décrochage national des finances publiques aura des effets majeurs, immédiats et durables sur la capacité d'agir des services publics locaux : une nouvelle période s'ouvre, très complexe et différente ; Bezons n'y échappe pas. Le conseil municipal est invité par ailleurs à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences que la baisse massive des ressources entraînera sur les possibilités de mener des services pourtant essentiel à la population.

Pour maintenir l'essentiel, un examen systématique dans chaque secteur, du cœur de la mission de service public est à opérer afin d'y concentrer les moyens en les accompagnant si nécessaires des ajustements et des ré organisations internes nécessaires. S'agissant de services de main-d'œuvre, la masse salariale devient aujourd'hui plus que jamais un des enjeux majeurs des budgets des communes et de la préservation du service public. Elle constitue à Bezons, plus des 2/3 de la section de fonctionnement du fait de la nature des prestations rendus qui mobilisent un personnel nombreux et des conditions d'emploi appréciables faites au personnel communal. Les limites en ce domaine sont atteintes et ne pourraient être dépassées sans mettre en grand danger les finances de la commune. Des décisions difficiles seront nécessaires mais il y a là un enjeu majeur de la préparation du budget 2015. L'éparpillement des actions, leur empilage sont moins que jamais admissibles. Nombre d'opérations voient aussi les subventions dont elles bénéficiaient disparaître ou diminuer drastiquement ; des prestations qui devraient relever d'autres institutions sont de plus prises en charge par notre collectivité : la commune ne pourra encore une fois se substituer aux partenaires ; là-encore des décisions difficiles devront être prises.

Au total, ce sont donc près de 4 millions et demi d'euros supplémentaires qui devront être cette année économisés sur les dépenses de fonctionnement de la ville, représentant un effort à supporter d'un niveau exceptionnel. Le maintien du cœur du service public, certes adapté aux circonstances, est à ce prix.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT RAISONNÉ, LARGEMENT FINANCÉ, PORTEUR DE RESSOURCES NOUVELLES POUR LA VILLE.

Il s'agira en 2015 de mener à bien **le programme d'investissement engagé depuis bien des années dans un contexte financier différent**, avant les contraintes budgétaires auxquelles sont aujourd'hui soumises les collectivités territoriales.

Ces contraintes apportent un nouvel argument, s'il en était besoin, à la nécessité pour la ville de développer ses équipements et son attractivité économique, qui seuls permettront à Bezons de **disposer à l'avenir de ressources fiscales nouvelles** - sans augmentation des taux d'imposition des contribuables bezonnais.

1. **Equipement phare de la programmation d'investissement, l'hôtel de ville sera livré aux bezonnais au second semestre 2015.** Grâce à la bonne gestion des finances communales, son financement a été assuré avant le démarrage des travaux avec :
 - ✓ l'obtention d'un **Contrat Régional, accordé au taux maximum prévu par ce dispositif grâce aux bonifications liées aux efforts de la municipalité** dans la « lutte contre les carences en matière de logement social » (bonification de 15%), pour la « réduction des inégalités sociales et territoriales » (+15%), et au critère d'« exemplarité vis-à-vis du SDRIF » (+5%) ;
 - ✓ la signature de **2 emprunts bonifiés, amortissables sur 25 ans** :
 - a. l'un accordé par la Caisse des Dépôts au titre de la politique de la ville, indexé sur le Livret A + 100 points de base (soit aujourd'hui au taux de 2,25%)
 - b. l'autre alloué par la Caisse d'Epargne pour la Banque Européenne d'Investissement, au taux fixe de 3,67%, obtenu au regard des performances énergétiques du futur équipement (ART2012 - 40%).

Le plan de financement de l'hôtel de ville est parfaitement maîtrisé depuis le lancement de l'opération. Il est géré en parfaite transparence budgétaire pour l'ensemble des élus et des bezonnais puisqu'il est lié à une Autorisation de Programme approuvée par le Conseil Municipal en juin 2013. Une modification de son montant a dû être approuvée en avril dernier pour tenir compte du changement de taux de TVA applicable aux travaux à réaliser (passé de 19,6% à 20%), une seconde sera soumise à l'approbation du Conseil avec le vote du budget pour procéder à la création d'une chaufferie dans le bâtiment, le raccordement au réseau de chaleur d'Argenteuil prévu à l'origine étant rendu improbable aujourd'hui.

Là encore, la ville peut être fière du choix qu'elle a fait de réaliser un bâtiment moderne dont elle sera propriétaire et qui lui **permettra d'économiser des frais de gestion** déraisonnables sur la durée (l'hébergement des services municipaux dans des locaux anciens et dispersés sur

la ville coûte chaque année 300 000 € sur le budget de fonctionnement). Le tableau présenté ci-après rappelle le montage financier de cet équipement dont le coût final pour les bezonnais ne sera que de 8,8 millions d'euros (soit 352 000 €/an pour les 25 prochaines années)

Hôtel de Ville - Coût de l'équipement		
	Dépenses	Recettes
Montant de l'opération	16 718 632 €	
Fonds de compensation de la TVA		2 631 000 €
Contrat Régional		1 300 000 €
Montant net des travaux	12 787 632 €	
Intérêt des Emprunts	4 262 385 €	
Economies sur les bureaux actuellement loués (330 000 € x 25 ans)	-8 250 000 €	
Coût total de l'équipement	8 800 017 €	
Ramené sur 25 ans	352 001 € / an	

2. **La Rénovation Urbaine des Bords de Seine se poursuit elle aussi en 2015** avec :

- ✓ la livraison des locaux du futur Centre Social et d'une salle polyvalente de Quartier (maîtrise d'ouvrage ville)
- ✓ la livraison d'un Accueil Collectif de 87 berceaux (maîtrise d'ouvrage ville)
- ✓ la création de logements neufs auxquels la ville apporte son soutien financier (maîtrise d'ouvrage AB Habitat)
- ✓ la livraison de nouveaux bureaux
- ✓ l'aménagement du quartier (maîtrise d'ouvrage Sequano).
- ✓ La poursuite de l'aménagement du parc Mandela via l'Agglomération et l'enfouissement de la voie des bords de Seine sous le pont par le Conseil Général (travaux en cours) – opérations qui vont largement contribuer à la rénovation de l'entrée de ville

Là aussi, les plans de financement sont connus (et suivis par AP/CP) ; ils bénéficient de subventions particulièrement importantes de l'ANRU, de la Région, du Conseil Général, de la CDC et de la CAF. Rappelons toutefois que ces aides ont pu être mobilisées grâce au classement en ZUS du quartier des Bords de Seine, soulignant là les risques financiers pour l'avenir de la réforme de la carte des territoires prioritaires.

Bords de Seine
Concession d'aménagement

Montant total de la concession :	62 112 078 €	
Financement de l'équilibre par la ville		
	Dépenses	Recettes
Participation à l'aménageur	6 670 070 €	
Conventions de PUP		2 156 865 €
Cession de biens		4 513 205 €
Total	6 670 070 €	6 670 070 €
Charge nette pour la ville	L'opération est intégralement financée	

3. **L'Aménagement du Cœur de Ville** avancera à un rythme renforcé en 2015. Il verra notamment :

- ✓ la livraison d'une école de 16 classes et d'un accueil de loisirs - dont 6 classes et une partie des accueils de loisirs sont financées par l'ANRU dans le cadre des besoins issus des Bords de Seine (maîtrise d'ouvrage SADEV 94)
- ✓ l'engagement de l'aménagement du quartier (maîtrise d'ouvrage SADEV 94) qui permettra enfin à Bezons de se voir dotée d'un équipement commercial à la hauteur des besoins de la ville, de logements favorisant la mixité sociale - ainsi que d'aménagement de grande qualité, d'un grand parc urbain -le parc Bettencourt – complètement rénové et largement développé, d'équipements sportifs et d'une salle Aragon neufs.

Une fois encore, les plans de financement sont bouclés depuis plusieurs années et permettront à la commune de bénéficier, pour moins de 5 000 000 € à verser sur la durée de la concession (10 années), d'équipements publics modernes qui nécessitaient d'être repris de toute façon, d'une valeur supérieure à 24 000 000 €, ainsi qu'en témoignent les états ci-dessous.

Financement Cœur de Ville

Montant total de la concession (craacl 2013)	54 957 316 €	
Financement de l'équilibre par la ville		
	Dépenses	Recettes
Participation à l'aménageur	11 652 497 €	
Cession de terrains		4 335 403 €
Subventions Ecole et Centre de Loisirs		2 520 000 €
Total	11 652 497 €	6 855 403 €
Charge nette pour la ville	4 797 094 €	
Valeur des équipements publics créés : 24 057 497 €		
Ecole et Centre de Loisirs	11 652 497 €	
Equipements sportifs	9 000 000 €	
Salle polyvalente	3 405 000 €	

LES RESSOURCES FISCALES ATTENDUES DE CES PROGRAMMES :

La municipalité a engagé de longue date un Projet de Ville visant au développement économique et social de la commune, articulé autour de l'éducation, de la solidarité et du développement maîtrisé.

Les problématiques de déplacement ont constitué le 1er axe de développement, en particulier via la campagne pour l'arrivée du Tramway à Bezons et la promotion des circulations douces dans la ville – action relayée par l'agglomération.

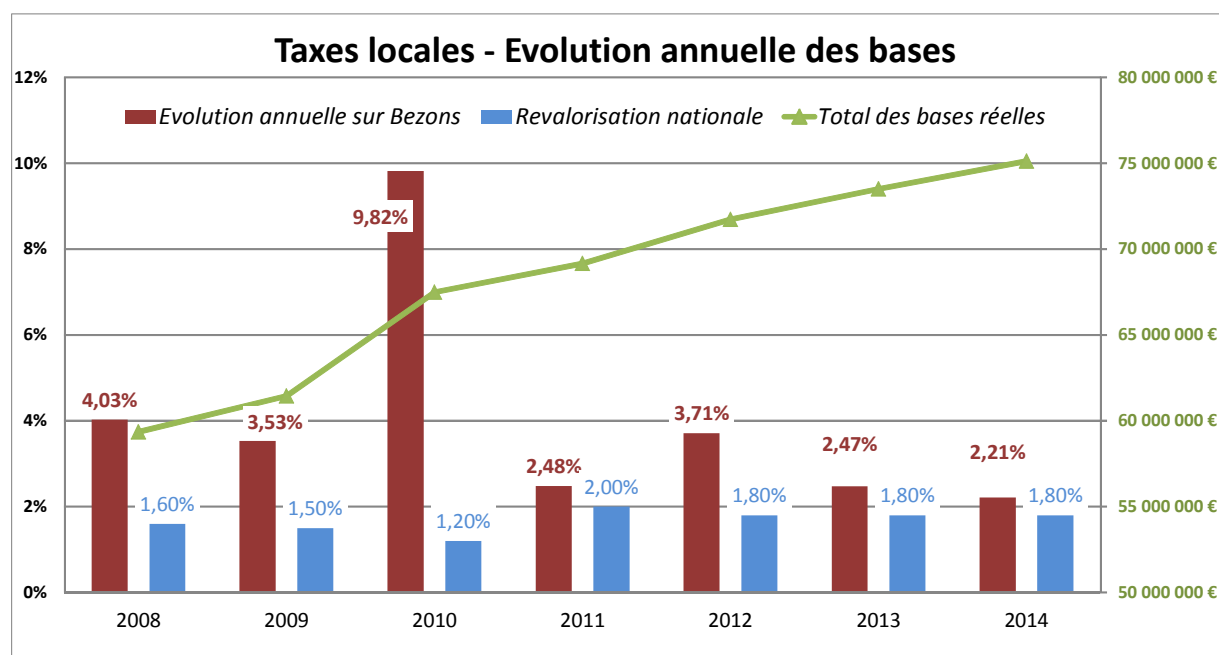
Parallèlement, la ville s'est attachée à la revitalisation des Zones d'Activité afin d'y renforcer l'activité tertiaire, jusqu'alors sous représentée, constituant un deuxième axe de développement.

Enfin, pour accompagner cette mutation économique, la ville conduit depuis 2008 la rénovation urbaine des Bords de Seine, 3ème axe de développement, qui répond aux enjeux majeurs pour l'avenir de Bezons et de sa population

Ce programme de rénovation urbaine est désormais complété par l'aménagement du Cœur de Ville.

Les effets de ces interventions sont dorés et déjà visibles sur les finances communales et sur l'emploi du territoire :

- 3678 emplois créés sur les 2 Zones d'Activité des Bords de Seine entre 2008 et 2013
- Immeuble River Ouest : les bureaux installés dans l'immeuble River Ouest génèrent chaque année 900 000 € de recettes foncières pour la ville et 560 000 € de produits fiscaux pour l'agglomération.
- Le graphique ci-dessous rappelle l'évolution constatée des bases communales depuis 2008, comparées à la revalorisation nationale des bases. Sur cette période, ce sont plus de 15 000 000 € de bases qui ont ainsi été gagnées, représentant un produit fiscal supplémentaire de 3 134 700 € en 2014 comparé à 2008.



- Compte tenu du projet de ville décrit ci-dessus en termes de créations de bureaux, commerces et logements, **on estime à plus de 4 millions d'euros par an les recettes fiscales générées sur le territoire de Bezons, et ce sans augmentation des taux d'imposition.**

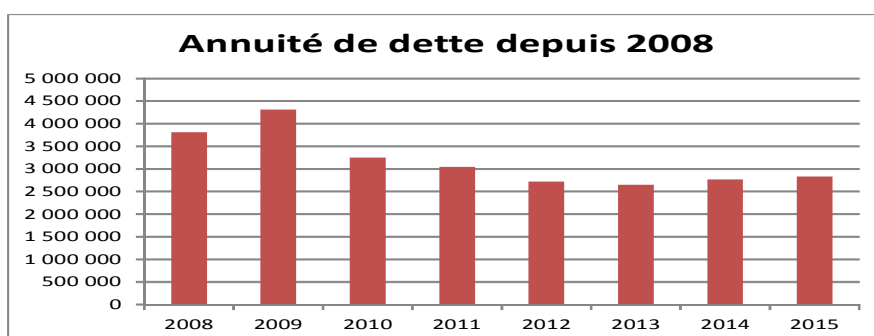
L'ÉTAT DE LA DETTE

Entre 2008 et 2013, poursuivant sa stratégie de désendettement visant de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le financement du projet de ville, les efforts de gestion conduits par la municipalité ont permis **de diminuer l'encours de dette de la commune de plus de 10 000 000 €**, ceci tout en poursuivant l'effort de modernisation du patrimoine public. Ainsi, l'encours de dette fin 2013 se situait à 20 869 907 € contre près de 31 M€ en 2008. Rappelons une fois encore que cet encours de dette a toujours été **exempt de tout emprunt toxique, la Municipalité n'étant pas tombée en son temps dans les pièges tendus par les banques.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette	30 905 906 €	29 341 401 €	26 845 126 €	23 823 663 €	21 584 100 €	20 869 907 €	22 671 758 €	31 914 617 €

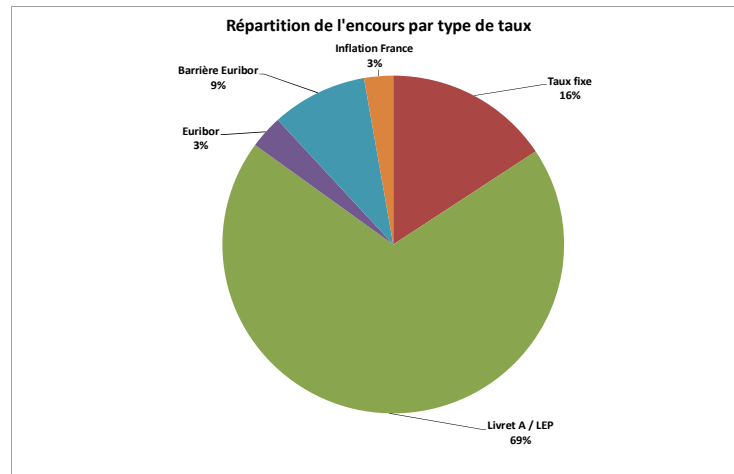
Cette situation financière a permis d'obtenir les emprunts utiles au financement de l'hôtel de ville et des Bords de Seine (aménagement et équipements).

Suite à la souscription de ces emprunts, il est important de constater que l'effet combiné des taux bonifiés obtenus pour ces prêts et de leur durée d'amortissement, comprise entre 20 et 25 ans, permet de maintenir une annuité de dette pour les prochaines années qui reste inférieure à ce qu'elle était encore en 2008 ou en 2009.



A ce jour, l'encours de dette est réparti ainsi qu'il suit par type de taux, son taux moyen est de 3,18%, il sera ramené en 2015 à 2,17% du fait de la baisse des taux variables et du Livret A.

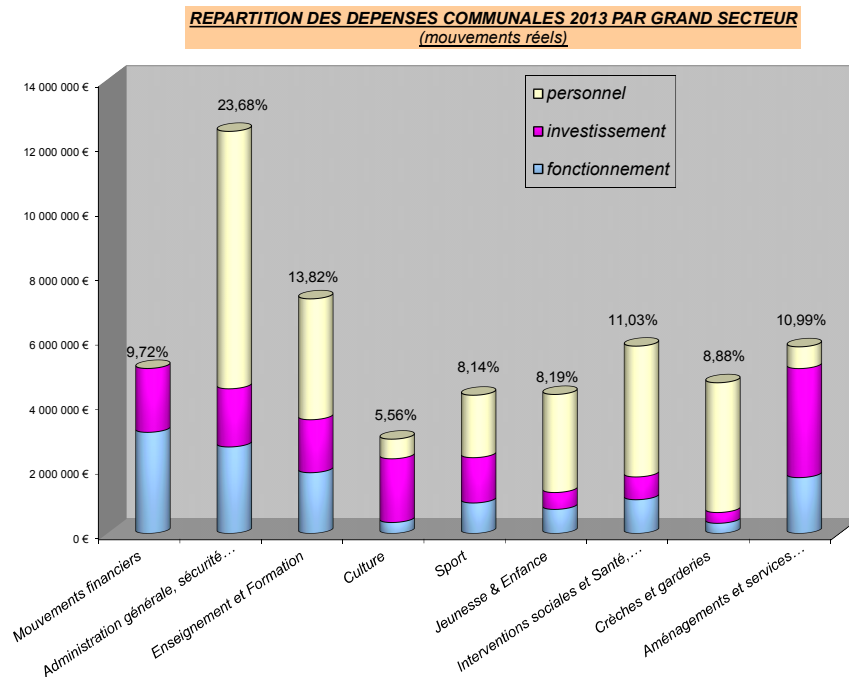
Le ratio de dette, de 1 131 €/habitant, reste inférieur à la moyenne régionale des communes de même strate, soit 1 167 €/habitant.



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN AU SERVICE DES BEZONNAIS

Contrairement à bien d'autres, le projet de ville tend à permettre aux bezonnais qui le souhaite de pouvoir rester vivre à Bezons ; il s'agit certes d'accueillir de nouvelles populations dans des proportions raisonnables mais aussi de ne pas voir les couches populaires contraintes de quitter la commune faute de pouvoir s'y loger et y trouver les services dont elles ont besoin.

Pour répondre à cette volonté , les programmes de développement urbain et économique de la ville s'accompagnent d'**actions municipales fortes sur l'axe social et sur l'axe éducatif**. En témoigne la répartition des dépenses de fonctionnement par grand secteur



La réussite scolaire constitue un véritable enjeu pour la ville, marquée par une population socialement peu favorisée et des indicateurs de difficulté scolaire qui touchent une part significative de la population. Le Projet Éducatif Global approuvé par le Conseil Municipal en décembre 2012 fixe les principes généraux de l'action conduite, liant démarche éducative, solidarité et citoyenneté. Pour cela, la ville a développé de longue date des actions multiples et y consacre des moyens très conséquents (plus de 45% du budget de fonctionnement). Nombre d'entre elles vont être lourdement impactées par la baisse des ressources ci-dessus indiquées.

Notons sur ce secteur que la ville est toujours en phase de négociation avec la CAF pour renouveler le Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2014-2017 (environ 800 000 €/an), ainsi que pour le renouvellement des conventions d'accueils périscolaires et extrascolaires, dont on ne sait pas encore précisément comment elles intégreront le financement des nouveaux temps périscolaires

L'analyse des **besoins sociaux** réalisée elle aussi voilà quelques années doit encore plus aujourd'hui qu'hier servir de fil conducteur aux actions municipales sur lesquels concentrer l'intervention des services, relayée pour beaucoup par le CCAS. Dans ce domaine aussi, des transferts lourds de charges sont supportés par notre collectivité ; la situation les rend encore davantage problématiques.

La **démarche participative** contribue activement à cette proximité essentielle à la vie de la commune. Permettre à chaque citoyen d'exercer son pouvoir de propositions, de contrôle et peser sur les décisions, de se mobiliser - contribue à l'intérêt général. C'est dans cet optique qu'ont été initiés et que doivent se développer les ateliers débats entre habitants, élus et services municipaux. La démocratie participative a par le passé mobilisé ces 3 intervenants sur les questions des transports (avec la bataille du tramway), de la sécurité publique (campagne pour le maintien du commissariat, lutte contre les trafics de stupéfiants dans les cités), de l'éducation (particip'actions sur les liens parents – école) et bien-sûr du développement urbain (ateliers du projets de ville). La municipalité entend maintenir sa démarche de proximité auprès des habitants, sur le développement du centre-ville, la sécurité publique ou encore les questions du logement et de l'éducation en s'appuyant sur l'ensemble des services municipaux – et en particulier sur les services de proximité tels que les centres sociaux – et sur le réseau associatif, central dans la vie des bezonnais.

Dans ce contexte de réduction des crédits des collectivités locales, dont on veut qu'elles réduisent aussi bien leurs investissements que leur services à la population, **la construction du budget 2015 devra se faire en gardant aussi à l'esprit le rôle important que tiennent les budgets locaux dans la préservation de l'emploi sur la commune** : emplois générés par l'investissement public (dont les communes assurent 75% chaque année), programmes d'insertion intégrés aux projets conduits, services publics de proximité, par nature à fort niveau de main d'œuvre.

Le conseil municipal est invité à adopter ces orientations générales avant de délibérer sur le budget lui-même en début d'année prochaine.